Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique du financement de la culture par les collectivités publiques en Suisse

Description

Cette statistique porte sur le financement de la culture par les collectivités publiques. Toute une série d'indicateurs et chiffres-clés sont calculés pour décrire la participation de la Confédération, des cantons et des communes au financement de la culture. Ces données se répartissent selon les différents domaines culturels (musique et théâtre, bibliothèques et littérature, etc.) et selon les types de dépenses. La statistique présente également les subventions dans le domaine culturel, ventilées par niveaux administratifs, domaines culturels et types de bénéficiaires de la subvention. Cette statistique est complétée par des données sur le financement des écoles de musique et des prestations des Hautes écoles spécialisées en matière d'art et de design.

Disponible depuis:
2008

Caractères relevés:
Sources : comptes des administrations publiques (Confédération, cantons, communes) ; contributions des loteries; comptabilité analytique des hautes écoles spécialisées.

Financement de la culture par les collectivités publiques
Perspective du financement
-Financement (brut) de la culture après déduction des transferts entre tous les niveaux étatiques
-Contribution en pourcents de chaque niveau étatique à l'ensemble du financement public de la culture
-Répartition du financement de la culture par domaines culturels et types de dépenses
-Evolution à prix courants et aux prix de 2008
-Evolution selon les dépenses totales des differents niveaux administratifs (Confédération, cantons, communes) et selon les dépenses totales de toutes les administrations publiques (y c. assurances sociales) ; évolution selon le PIB et en francs par habitant-e

Perspective des dépenses
- Dépenses culturelles de chaque canton et de ses communes, par domaines culturels, par catégories de dépenses et par habitant-e
- Dépenses culturelles des plus grandes villes suisses, par domaines culturels, par catégories de dépenses et par habitant-e
- Subventions culturelles de la Confédération, des cantons et des communes, par domaines culturels et par types de bénéficiaires

Statistique complémentaire du financement public de la culture
-Couverture financière des coûts d'exploitation des hautes écoles spécialisées pour l'enseignement de base, la formation continue, la recherche appliquée et développement ainsi que pour les prestations de service en matière d'art et de design
-Contributions financières des collectivités publiques aux écoles de musique.
- Contributions annuelles des loteries destinées à la culture (selon les portails internet de Swisslos et de la Loterie Romande)

Analyse spéciale sur les aides Covid-19 en 2020 - 2022
Les dépenses pour les mesures d'aide Covid-19 sont traitées comme des dépenses extraordinaires et ne font donc pas partie des dépenses culturelles ordinaires de la Confédération, des cantons et des communes telles qu'elles figurent dans la statistique du financement public de la culture de l'OFS.
- Aides économiques générales:
  - Réduction de l'horaire de travail (RHT), par domaines culturels; Source: SECO
  - Allocations pour perte de gain (APG) COVID-19, par domaines culturels; Source: OFAS
  - Crédits transitoires COVID-19, par domaines culturels; Source: SECO
  - Mesures pour les cas de rigueur (en lien avec le COVID-19, par domaines culturels; Source: SECO

Les données relatives aux aides économiques générales sont saisies sur la base de la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) et regroupées sur la base de la définition du secteur culturel d'Eurostat, l'office statistique européen, utilisée dans la statistique de l'économie culturelle de l'OFS.

- Mesures d'aide spécifiques au secteur culturel
  - Dépenses extraordinaires de la Confédération et des cantons pour des mesures d'aide Covid spécifiquement destinées au secteur culturel; Source : AFF Statistique financière

Méthodologie

Les données de base pour la statistique sur le financement de la culture par les collectivités publiques et pour le financement public des écoles de musique proviennent de l'Administration fédérale des finances (AFF). Ces données sont livrées à l'AFF par la Confédération, les cantons et les communes ainsi que par des unités publiques qui ne figurent pas dans les comptes d'Etat (comme par exemple Pro Helvetia). Les données sur les prestations des Hautes écoles spécialisées proviennent du calcul des coûts dans les HES relevé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Degré de régionalisation:
Communes, cantons, Confédération

Périodicité:
Annuelle

Politique de révision

Révisions de routine:
Les données de la statistique font l'objet d'une révision de routine annuelle. Celle-ci touche les données de toutes les années publiées.

Révisions méthodologiques:
Une révision méthodologique intervient ponctuellement lors de modifications importantes de la base de données ou lors de la révision des modèles comptables de la Confédération, des cantons ou des communes. La dernière révision méthodologique remonte à 2017.
A l'OFS, depuis l'actualisation en 2026 (année comptable 2023 et toutes les années précédentes), les mass médias (code 332) ne sont plus contenus dans la statistique du financement public de la culture. Ils sont contenus dans la statistique des médias de l'OFS.

Bases légales

Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (RS 442.1), entrée en vigueur le 1.1.2012
Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Section politique, culture et médias (POKU)
Olivier Moeschler
+41 58 463 61 58
poku@bfs.admin.ch